

2011-0180

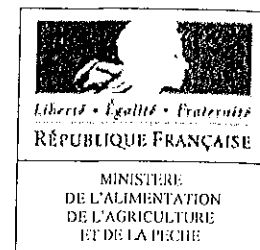
Direction générale  
de l'alimentation

Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : HP

Réf: 9900078RETR15037



PHILAGRO  
Parc d'Affaires de Crécy  
2 Rue Claude Chappe  
69771 ST DIDIER-AU-MONT-D'OR  
FRANCE

Paris, le 18 FEV, 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à une décision administrative, concernant le produit :

**N° Intrant : 9900078 - CHAMOIS**

**AMM n° 9900078**

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,  
Le Directeur Général de l'Alimentation

18 FEV 2015

Patrick DEHAUMONT

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15  
Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49

page 1/3

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

### Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 9900078 Nom commercial : **CHAMOIS**

Produits Phytopharmaceutiques

N° AMM : 9900078

Firme détentrice : PHILAGRO

Type commercial : Produit de référence

Composition : Bromoxynil phenol 120 G/L+Diiflufenican 80 G/L+Ioxynil 120 G/L

Vu l'arrivée à échéance de l'approbation de la substance active ioxynil au 28 février 2015.

Vu l'article 29 du RCE 1107/2009.

L'autorisation de mise sur le marché de la préparation CHAMOIS est retirée.

### Dénominations commerciales

CHAMOIS,

### Classement

Classement Tox.	N	dangereux pour l'environnement
Classement Tox.	Xi	IRRITANT
Classement Tox.	Xn	NOCIF
Phr. Risque	R20	NOCIF PAR INHALATION
Phr. Risque	R33	DANGER D'EFFETS CUMULATIFS
Phr. Risque	R36	IRRITANT POUR LES YEUX
Phr. Risque	R48/21/22	NOCIF : RISQUES D'EFFETS GRAVES POUR LA SANTE EN CAS D'EXPOSITION PROLONGEE PAR CONTACT AVEC ETC
Phr. Risque	R50/53	TRES TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAINER DES EFFETS NEFASTES A LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.
Phr. Risque	R63	RISQUE POSSIBLE PENDANT LA GROSSESSE D'EFFETS NEFASTES POUR L'ENFANT
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

### Liste des usages rattachés

<u>USAGE</u>	15105912 - Blé*Désherbage	
<u>Dose d'emploi</u>	1,5 L/HA	
<u>Décision</u>	RETRAIT D'AMM	
<u>Date de fin de</u>	<u>Date de fin</u>	
<u>Commercialisation :</u>	<u>d'Utilisation :</u>	
28/02/2015	31/12/2015	

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le Directeur Général de l'Alimentation

18 FEV. 2015

Patrick DEHAUMONT

---

USAGE 15105913 - Orge\*Désherbage  
Dose d'emploi 1,5 L/HA  
Décision RETRAIT D'AMM  
Date de fin de Date de fin  
Commercialisation : d'Utilisation :  
28/02/2015 31/12/2015

---

USAGE 15105915 - Seigle\*Désherbage  
Dose d'emploi 1,5 L/HA  
Décision RETRAIT D'AMM  
Date de fin de Date de fin  
Commercialisation : d'Utilisation :  
28/02/2015 31/12/2015

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le Directeur Général de l'Alimentation:

18 FEV 2015

Patrick DEHAUMONT

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15

Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49

page 3/3